



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 12 b) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant du Protocole de Kyoto

Activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation

des terres et à la foresterie au titre des paragraphes 3 et 4

de l'article 3 du Protocole de Kyoto et du mécanisme

pour un développement propre

**Activités liées à l'utilisation des terres, au changement
d'affectation des terres et à la foresterie
au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3
du Protocole de Kyoto et du mécanisme
pour un développement propre**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a poursuivi l'examen des questions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, comme demandé aux paragraphes 5, 6, 7 et 10 de la décision 2/CMP.7.
2. Le SBSTA a pris note des vues des Parties¹ et des organisations admises en qualité d'observateur qui avaient été présentées suite aux invitations formulées dans les paragraphes 116 à 118 du document FCCC/SBSTA/2012/2, et qui peuvent être consultées sur le site Web de la CCNUCC².
3. Il a décidé de poursuivre, à sa trente-huitième session, l'examen des moyens de comptabiliser de façon plus exhaustive les émissions anthropiques par les sources et les absorptions par les puits résultant d'activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, notamment par une approche plus globale fondée sur les activités ou une approche fondée sur les terres, afin de pouvoir rendre compte des

¹ FCCC/SBSTA/2012/MISC.16, FCCC/SBSTA/2012/MISC.18 et Add.1 et FCCC/SBSTA/2012/MISC.19 et Add.1.

² Les vues des Parties peuvent être consultées à l'adresse http://unfccc.int/documentation/submissions_from_parties/items/5901.php, celles des organisations intergouvernementales, à l'adresse http://unfccc.int/parties_observers/igo/submissions/items/3714.php, et celles des organisations non gouvernementales, à l'adresse http://unfccc.int/parties_observers/ngo/submissions/items/3689.php.

résultats de cet examen à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa neuvième session.

4. Le SBSTA a également décidé de poursuivre, à sa trente-huitième session, son examen des modalités et des procédures applicables à d'éventuelles activités supplémentaires liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie au titre du mécanisme pour un développement propre, ainsi que des modalités et des procédures applicables à de nouvelles approches possibles pour remédier au risque de non-permanence au titre du même mécanisme, en vue de pouvoir transmettre des projets de décision sur ces questions à la CMP pour examen et adoption à sa neuvième session.

5. Il a rappelé aux Parties et aux organisations admises en qualité d'observateur qu'elles avaient été invitées³ à communiquer au secrétariat leurs vues sur les questions concernant les activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie, et il les a enjointes à continuer de le faire jusqu'au 25 mars 2013.

6. Le SBSTA a demandé au secrétariat de regrouper les vues communiquées par les Parties dans un document de la série MISC, pour examen à sa trente-huitième session. Il lui a également demandé de publier les vues communiquées par les organisations admises en qualité d'observateur sur le site Web de la CCNUCC.

³ FCCC/SBSTA/2012/2, paragraphes 116 à 118.